

Villebichot Infos



N° 155
JUN 2018



- Numéro spécial
14 juillet 2018

- Très Haut Débit



SOMMAIRE

EDITORIAL

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} JUIN 2018**

14 JUILLET 2018

**REHABILITATION DE L'ESPACE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS
ET DE LA MAIRIE**

LE TRES HAUT DEBIT A VILLEBICHOT

CANICULE FORTES CHALEURS

INFORMATIONS DIVERSES

- Sécurité, message de la Gendarmerie
- Permanence de l'Unafam à Beaune
- Communication des Gîtes de France
 - Audience du site internet 2018

DATES A RETENIR

EDITORIAL

Au début du mois d'avril j'ai lancé un appel au bénévolat pour entreprendre les travaux de rénovation de la Cure.

Avant de louer à nouveau cette maison, suite au départ de l'ancien locataire, la commune se devait d'entreprendre des travaux d'isolation, de rénovation des papiers peints et des peintures et quelques aménagements.

La solution de facilité aurait été de confier ces travaux dans leur intégralité à des entreprises. Ce n'est pas cette solution que j'ai décidé de retenir. Pour minimiser le coût à imputer au budget communal j'ai souhaité que la très grande partie de ces travaux soit réalisée par nous-mêmes, par tous les volontaires prêts à donner de leur temps pour le bien commun.

Je tiens, par ces quelques mots, à apporter toute ma reconnaissance et à vraiment remercier très sincèrement toutes celles et tous ceux qui depuis le samedi 14 avril se relaient chaque samedi matin pour réaliser les travaux.

Un grand merci à eux !

Aujourd'hui le chantier est bien avancé. Les travaux de finition et d'entretien de l'extérieur vont bientôt commencer.

Si vous souhaitez vous porter volontaire sachez qu'il en est encore temps. Envoyez- moi un mail pascal.grappin@gmail.com ou téléphonez moi au 06 46 09 28 69, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. Toute aide nouvelle est la bienvenue surtout si vous savez manipuler un pinceau ou un rouleau.

En conclusion de ce numéro 155 du Villebichot Infos, le dernier numéro avant la période estivale, j'ai envie de pousser un énorme soupir de soulagement et de crier ENFIN !

La mise en service du PRM, Point de Raccordement Mutualisé, qui se trouve à côté de la Mairie, est imminente. Je ne connais pas la date précise mais cela devrait se faire dans les deux semaines à venir.

Le Très Haut Débit que nous attendons tous depuis plusieurs années sera bientôt une réalité à Villebichot.

Dés que je serai en mesure de vous donner une date précise je ne manquerai pas de le faire.

La météo particulière de ces dernières semaines ne nous permet pas de penser que les beaux jours sont devant nous pourtant l'été et les vacances approchent.

Les Conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous un excellent été 2018 et de très bonnes vacances.

Le Maire

Pascal Grappin

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél-fax: 03 80 61 01 67

courriel :
mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEBICHOT

21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2018

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Michaël TREVES, Fabrice JANNET, Bruno CABRITA, Pascal MURANO, Philippe BEAUPOIL, Mmes Stéphanie JANDOT, Marie-Ange FAVRE.

Absents excusés : Mr Jérémie LENOIR, Mme Stéphanie PERRIER.

POINT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

Le Maire fait un point complet de la situation actuelle des travaux. Plusieurs problèmes de malfaçons ou de non-respect du cahier des charges sont identifiés et en cours de correction.

- Lot 1 Terrassement VRD entreprise NOIROT
- Lot 2 Gros œuvre entreprise DAMIN
- Lot 4 Menuiseries extérieures entreprise PERROUX
- Lot 7 Revêtement de sols et faïences entreprise PASCUAL

A ce jour la date de réception des travaux ne peut pas être avancée.

ANNULLATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT L'AVENANT N° 1, ENTREPRISE NOIROT LOT N° 1 TERRASSEMENT ET VRD, REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

NOUVEL AVENANT N° 1, ENTREPRISE NOIROT LOT N° 1 TERRASSEMENT ET VRD, REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

- Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une erreur matérielle de report le décompte de l'avenant n° 1 de l'entreprise NOIROT lot n° 1 Terrassement VRD est erroné. Il convient donc d'annuler la délibération concernant cet avenant et de reprendre une nouvelle délibération.

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de travaux lot n° 1 Terrassement-VRD passé avec l'entreprise NOIROT TP pour un montant de 50 057.50 € H.T. concernant la réhabilitation de l'ERL et de la Mairie.

Il précise que lors de l'exécution des travaux, il a été nécessaire de drainer le bâtiment ERL sur ses façades OUEST et NORD, ce qui génère des travaux supplémentaires d'un montant de 975.00 € H.T. soit 1.95 % du marché initial d'un montant de 50 057.50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n° 2018-014 du 13 avril 2018
- D'accepter cet avenant n° 1 du lot n° 1 Terrassement-VRD d'un montant de 975.00 € H.T.,
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à cet avenant.

ANNULATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT L'AVENANT N° 1, ENTREPRISE BOURGOGNE GEOTHERMIE LOT N° 8 CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE, SANITAIRES, REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE
NOUVEL AVENANT N° 1, ENTREPRISE BOURGOGNE GEOTHERMIE LOT N° 8 CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE, SANITAIRES, REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

- Le Maire informe le Conseil Municipal que la ventilation des travaux entre la partie ERL et la partie Mairie n'a pas été faite sur l'avenant n° 1 de l'entreprise Bourgogne Géothermie lot n° 10 chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires qui est donc erroné. Il convient donc d'annuler la délibération concernant cet avenant et de reprendre une nouvelle délibération.

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de travaux lot n° 10 Chauffage, Ventilation, Plomberie sanitaires passé avec l'entreprise Bourgogne Géothermie pour un montant de 79 630.00 € H.T. concernant la réhabilitation de l'ERL et de la Mairie.

Il précise que lors de l'exécution des travaux, il a été nécessaire de prévoir le changement de 4 radiateurs dans la partie secrétariat Mairie et de modifier le système de production d'eau chaude sanitaire, ce qui génère des travaux supplémentaires d'un montant de 1 908.00 € H.T. soit 2.40 % du marché initial, 1 526.40 € HT pour la partie Mairie et 381.60 € H.T. pour la partie ERL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n° 2018-015 du 13 avril 2018
- D'accepter cet avenant n° 1 du lot n° 8 Chauffage, Ventilation, Plomberie sanitaires d'un montant de 1 908.00 € H.T. soit 1 526.40 € HT pour la partie Mairie et 381.60 € HT pour la partie ERL.
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à cet avenant.

AVENANT N° 2, ENTREPRISE NOIROT LOT N° 1 TERRASSEMENT ET VRD, REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

Les documents n'ayant pas été communiqués en temps utile par le cabinet BAU la délibération est retirée de l'ordre du jour.

AVENANT N° 2, ENTREPRISE DAMIN LOT N° 2 GROS ŒUVRE, MACONNERIE, REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

Les documents n'ayant pas été communiqués en temps utile par le cabinet BAU la délibération est retirée de l'ordre du jour.

AVENANT N° 1, ENTREPRISE NOIREAUT LOT N° 5 PLÂTRERIE, CLOISONS, DOUBLAGES, FAUX PLAFONDS, REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de travaux lot n° 5 plâtrerie, cloisons, doublages, faux plafonds passé avec l'entreprise NOIREAUT pour un montant de 28 864.61 € H.T. concernant la réhabilitation de l'ERL et de la Mairie, réparti ainsi : ERL = 24 044.91 € et Mairie = 4 819.70 €

Il précise que lors de l'exécution des travaux, il a été nécessaire de prévoir la réalisation d'un faux plafond dans l'office et la plonge pour dissimuler les gaines de ventilation, ce qui génère des travaux supplémentaires d'un montant de 1 138.10 € H.T. sur la partie ERL, soit 3.94 % du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter cet avenant n° 1 du lot n° 5 plâtrerie, cloisons, doublages, faux plafonds de 1 138.10 € H.T.
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à cet avenant.

AVENANT N° 1, ENTREPRISE PERROUX LOT N° 4 MENUISERIES EXTERIEURES REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

Les documents n'ayant pas été communiqués en temps utile par le cabinet BAU la délibération est retirée de l'ordre du jour.

FONDS DE CONCOURS AU SICECO POUR LA MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ERL ET DE LA MAIRIE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés rue de l'église dans le cadre de la réhabilitation de l'ERL et de la Mairie.

Ces prestations relèvent du SICECO, Syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 3 175.64 € et la contribution de la commune est évaluée à 1 905.38 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux d'éclairage public rue de l'église,
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.
- Précise que l'amortissement de ces travaux aura une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2019.

POINT DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA CURE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs semaines des bénévoles du village se retrouvent à la Cure les samedis matin pour réaliser les travaux de rénovation de la Cure.

Très prochainement le chantier sera au stade de la peinture des intérieurs et des diverses finitions.

Il encourage tous les volontaires à rejoindre le groupe actuel des bénévoles.

TRAVAUX D'ELECTRICITE A LA CURE

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la Cure il est nécessaire de réaliser des travaux d'électricité suite au doublage de certains murs et plafonds.

Le Maire présente le devis de l'EURL URBANO d'un montant de 2 025.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise EURL URBANO
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à ce devis

TRAVAUX 2018 DANS LA FORET COMMUNALE

Le Maire présente le devis des travaux sylvicoles établi par l'ONF pour l'année 2018 dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter le devis s'élevant à la somme de 13 523.44 € HT (14 875.79 € TTC) des travaux d'investissement dans la forêt communale pour l'année 2018,
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à ces travaux.

CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'EQUIPEMENT MATERIEL DE L'OFFICE ET DE LA PLONGE DE L'ERL

Suite au problème de ventilation de dernière minute et dans l'attente de la validation des matériels par le Bureau d'Etudes Techniques Daventure, la délibération est retirée de l'ordre du jour.

REGLEMENT EUROPEEN GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD), DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

- Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..
- Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.
- Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.
- En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.
- Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé. M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

TOUR DE COTE D'OR CYCLISTE 2018

Le Maire informe le Conseil Municipal que le vendredi 6 juillet 2018 la 1^{ère} étape du tour cycliste de Côte d'Or, Arc sur Tille-Dijon, passera par Villebichot vers 15h30 / 15h45. L'horaire exact indiqué par les organisateurs est de 15h38.

Les coureurs arriveront de Saint Nicolas les Côteaux, traverseront le village et repartiront en direction de l'abbaye de Côteaux.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Article 615221 = - 917.00 €
- Article 6811-042 = + 917.00 €

Recettes d'investissement :

- Article 28041511-040 = + 917.00 €
- Article 10226 = - 917.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordre de service nécessaire au commencement des travaux d'éclairage public rue de l' Eglise sera très prochainement donné.
- Le Maire présente le type de tables et de chaises qui pourraient être achetées pour équiper la salle des fêtes. La commande sera réalisée prochainement.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental va entreprendre d'importants travaux de gravillonnage dans les jours à venir. A ce titre la vitesse sera réglementée à 50 km heure du 28/05 au 29/06 sur certaines portions de routes départementales.
- Le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif ateliers jeunes proposé par le Conseil Départemental de la Côte d'Or. Une réflexion sera engagée afin d'être en mesure de proposer un atelier à Villebichot une fois l'ERL terminée.
- 14 Juillet 2018 : le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a réuni les associations du village pour préparer l'organisation du 14 juillet. Un numéro spécial 14 juillet du Villebichot Infos sera très prochainement diffusé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Journée villageoise du samedi 14 juillet 2018

Dans le respect de la tradition de la « journée villageoise » bien ancrée dans notre village, nous vous proposons de nous retrouver pour un important moment de convivialité autour notamment de notre habituel repas.

La Municipalité, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine, l'Association des Anciens du feu et le Comité des fêtes s'associent pour vous proposer un programme d'animations sur toute la journée du samedi 14 juillet 2018.

Comme l'année dernière cette « journée villageoise » se déroulera au parc communal et à la grange.

Nous vous remercions par avance de votre fidélité et vous donnons rendez-vous le samedi 14 juillet pour passer, tous ensemble, une excellente fête nationale.

Le programme.

Dès le petit matin et jusqu'à 11h00, vente des miches de pain de campagne cuites au four à bois sur place.

Les bénévoles de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine vous attendront à la Grange dans le parc communal. Vous retrouverez les bonnes odeurs du feu de bois et du pain chaud. C'est l'occasion pour tous les habitants du village de revoir ou de découvrir un four à pain en fonctionnement et des « boulangers d'un jour » en pleine activité. N'hésitez pas à venir, vous êtes tous les bienvenus.

Afin de pétrir la quantité de pâte nécessaire, nous vous demandons de réserver votre miche de pain de campagne à l'aide du coupon ci-joint.

Le retrait et le paiement se feront sur place à la Grange rue de l'église.

8h45 Randonnée VTT, départ rue de l'église au niveau du parc.

Cette année nos « G.O » ont un peu modifié le parcours de cette ballade champêtre. Fabrice, Philippe, Frédéric et Jean-François vous feront emprunter un circuit toujours très roulant, sans aucune difficulté, qui alternera entre des chemins et des sommières sablées ou très roulantes et des parties goudronnées. Notre volonté est que cette randonnée soit accessible à tous, enfants, parents et grands-parents.

Des groupes pourront se former afin que chacun puisse réaliser le circuit à son rythme.

Le ravitaillement vous sera offert vers la fin du parcours où Marie-Ange Favre et Pascal Murano vous attendront.

Préparez bien votre VTT à l'avance, gonflage, réglage, graissage, etc...

Rappel :

Pour que cette randonnée reste un moment de loisir :

- **le port du casque est vivement conseillé,**
- **apportez de quoi vous désaltérer,**
- **les mineurs doivent être accompagnés de personnes adultes qui en ont la responsabilité,**
- **les vététistes se considéreront en excursion personnelle,**
- **le code de la route doit être respecté.**

10h30 à 12h00 Distribution du traditionnel litre de vin par foyer.

Offert par la commune, la distribution de ce litre de vin se fera au parc.

Cette coutume se perpétue année après année et sans en connaître l'origine elle a toujours du succès. Tous les ménages du village y ont droit et **les nouveaux arrivants sont particulièrement les bienvenus.**

11h30 Apéritif offert par la Municipalité à toute la population au parc.

13h00 Repas champêtre au parc sous des chapiteaux. Comme l'année dernière nous installerons nos anciens à l'intérieur de la grange.

Le repas sera servi après l'apéritif à toutes les personnes préalablement inscrites.

N'oubliez pas vos couverts et vos assiettes.

Le vin est compris dans le prix du repas, cependant les bonnes bouteilles tirées du panier apporteront une note personnelle à votre repas et seront très appréciées de vos voisins de table.

ATTENTION soyez à l'heure le repas débutera effectivement à 13 heures précises et se terminera à 16 heures.

14h30 à 16h30 Tour de poney, point de départ au poney club.

Cet horaire est exclusivement réservé aux enfants qui ne sont pas inscrits au repas avec leurs parents.

Vous trouverez dans votre boîte aux lettres, quelques jours avant le samedi 14 juillet, le bon qui donnera droit à un tour de poney.

16h15 « Pétanque libre ».

Depuis plusieurs années nous n'arrivons pas à maîtriser la fin du traditionnel concours de pétanque à 19 heures 30, ce qui perturbe l'organisation de la suite de la soirée.

Le concours de pétanque sera donc remplacé par une « pétanque libre ».

La place de la mairie devra être libérée à 19 heures pour que nos artificiers puissent préparer le feu d'artifice.

Pour la sécurité de tous, petits et grands, nous vous demandons de ne pas jouer à la pétanque dans le parc communal.

16h30 à 18h30 Nous vous proposerons, en activité libre à tous, plusieurs jeux anciens en bois.

16h30 à 18h00 Distribution des lots aux dames, aux jeunes filles, aux très jeunes enfants et remise des bons qui donneront droit à un tour de poney aux enfants qui participent au repas.

Ce cadeau est offert aux très jeunes, à chaque jeune fille et femme qui habitent le village. Certes, ce n'est pas la valeur de l'objet, mais le plaisir de le donner et de le recevoir qui donne un intérêt à ce geste qui se perpétue dans notre village depuis des dizaines d'années. Les enfants qui participent au repas viendront chercher leur bon donnant droit à un tour de poney. Le point de départ est toujours au poney club.

- BUVETTE – GAUFRES AU FEU DE BOIS –

20h00 Dîner

Cette année, le Comité des Fêtes vous invite à déguster une « **Tartiflette** » avec une touche particulière made in Bourgogne/Franche-Comté.

Le comité des fêtes compte sur votre présence.

N'oubliez pas vos couverts, assiettes et verre. Le vin est compris dans le prix du repas, cependant les bonnes bouteilles tirées du panier apporteront, comme pour le déjeuner du midi, une note personnelle à votre repas et seront appréciées de vos voisins de table.

22h15 Défilé aux lampions pour les enfants.

Nous donnons rendez-vous aux enfants, place de la libération, pour un défilé aux lampions jusqu'à la place de la mairie, avant le feu d'artifice.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

23h00 Feu d'artifice

L'heure à laquelle le feu d'artifice sera tiré pourra varier en fonction de la tombée de la nuit.

A l'issue du feu d'artifice la buvette des Anciens du feu continuera de fonctionner pour les « couche-tard... »

Si vous souhaitez réserver, une miche de pain, le repas de midi et/ou le repas du soir, nous vous demandons de compléter les bulletins d'inscription ci-après et de les retourner aux personnes désignées, accompagnés de vos chèques libellés au nom de l'association correspondante, ceci avant la date précisée sur le bulletin d'inscription.

Cette journée conviviale, pleine de bonne humeur est organisée à votre intention. Tous les bénévoles des associations vous remercient par avance de votre participation et vous souhaitent de passer un agréable 14 juillet 2018.

La Municipalité
L'Association des Anciens du feu
L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Villebichot
Le Comité des Fêtes de Villebichot

✂ -----



SAMEDI 14 JUILLET 2018

Réservation d'une miche de pain de campagne

Coupon-réponse à rendre pour le lundi 2 juillet 2018 à 17 h 00, dernier délai, à Patricia Vanderheeren ou Martine Amodeo.

NOM :Prénom :

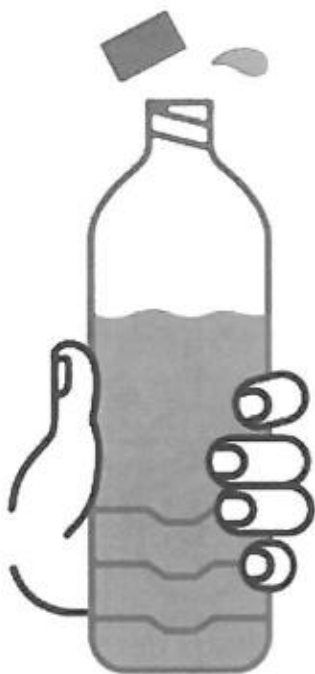
Réserve miche(s) de pain au prix de 2,50 € pièce soit X 2,50 € = €. Le règlement se fera sur place.

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

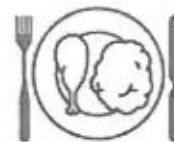
En période de canicule,
quels sont les bons gestes ?



**JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



**Je mouille
mon corps et
je me ventile**



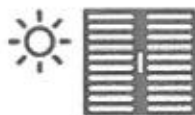
**Je mange
en quantité
suffisante**



**J'évite les efforts
physiques**



**Je ne bois pas
d'alcool**



**Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour**



**Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches**

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.

INFORMATIONS DIVERSES

SECURITE, MESSAGE DE LA GENDARMERIE

Le département de la Côte d'Or étant confronté à une recrudescence des vols visant les personnes âgées, une riposte pro active, visant à endiguer et à éradiquer ce phénomène est particulièrement souhaité grâce au concours de tous.

Les manières d'opérer de ces délinquants d'habitude sont communes et connues, s'appuyant essentiellement sur la vulnérabilité des personnes visées par ces exactions : vols par ruse, vols par fausse qualité (faux policier, faux plombier, etc..), démarchage à domicile, démarche humanitaire, vente de calendriers, vente d'images ... Les interpellations opérées ces derniers temps attestent de la pluralité et de la diversité des équipes s'étant spécialisées dans ces exactions commis en journée.

Aussi je vous demande, d'être particulièrement vigilant en la matière, ne laisser entrer aucune personne dans vos domiciles, laisser vos portes fermés à clé et ne l'ouvrir qu'après identification des personnes, ne pas hésiter à demander la présentation d'une carte professionnelle, signaler à la gendarmerie tous types de démarchages.

Conseils de vigilance

- Une carte PCS est un outil de paiement, qui se présente comme une carte bancaire et qui possède d'ailleurs beaucoup de points communs avec une carte bleue telle que votre banque traditionnelle peut vous délivrer. Avec une carte PCS, il est à la fois possible de payer n'importe quel commerçant qui accepte les cartes bancaires et retirer de l'argent dans n'importe quel distributeur affilié au réseau Mastercard, c'est à dire quasiment tous les distributeurs d'argent.

La principale différence entre une carte bleue venant de votre banque et une carte PCS est que cette dernière n'est reliée à aucun compte en banque et est donc totalement anonyme. Il est possible de l'acheter dans beaucoup de bureaux de tabac en France sans avoir à fournir la moindre identité.

Les cartes PCS se créditent par des coupons recharges PCS, elles aussi disponibles dans les bureaux de tabac. A la manière d'une carte cadeau ou d'une recharge téléphonique, un coupon recharge PCS est une carte créditée d'un certain montant (20€, 50€, 100€, 150€, 250€). Une carte PCS se recharge en entrant le code du coupon recharge. Lors des correspondances avec leurs victimes, les escrocs demandent à leurs cibles d'acheter des coupons recharges et de leur envoyer les codes. De cette façon, les escrocs créditent leur propre carte PCS avec l'argent de leurs victimes. Cette opération étant anonyme et irréversible, il est impossible pour les victimes de se faire rembourser ou de retrouver les escrocs en question.

- il importe ainsi de retenir que dès que l'on vous demandera de communiquer des coupons recharges PCS, NEOSURF, TONEO FIRST TRASCASHou de procéder à un ou plusieurs virements WESTERN UNION à l'issue d'une correspondance sentimentale, sur des sites de rencontres ou réseaux sociaux ou quelles qu'en soient les circonstances (vente d'un objet...) et les motivationsC'est que vous êtes en train de vous faire escroquer.

- Dès que l'on vous demande d'ouvrir un compte Paypal pour faciliter une transaction quelle qu'elle soit c'est que vous êtes en train de vous faire escroquer.

- Dès que l'on vous demande d'encaisser un chèque en récompense d'un service, d'une transaction, de l'obtention d'un emploi ... Et que l'on vous demande d'adresser une contrepartie d'un montant moins élevé (afin de vous y inciter) en coupons recharges PCS, NEOSURF ou TRANS CASH ...C'est que vous êtes en train de vous faire escroquer.

En effet le montant crédité sur votre compte par votre banque lors de l'encaissement du dit chèque sera débité dès le lendemain lorsqu'elle aura procédé aux vérifications d'usage : « chèque volé ou déclaré perdu » !

Concrètement l'escroc dispose de 24 heures une fois que le chèque vous a été adressé et qu'il est encaissé pour réussir à vous convaincre par tous moyens (appels, textos) de lui adresser une somme à peu près correspondante en coupons recharges qui lui permettront avec les codes communiqués de recharger sa propre carte de crédit.

- Si une prétendue administration ou entreprise financière privée : Services fiscaux, impôts, banque etc. vous demande une communication de vos coordonnées bancaires , carte bleue et /ou codes quel que soit le motif avancé . C'est que vous êtes en train de vous faire escroquer.

La logique est la même pour les achats sécurisés par envoi d'un code sécurisé par texto sur votre téléphone portable. Si un interlocuteur vous demande de le lui communiquer c'est qu'il a réalisé un achat frauduleux avec les coordonnées carte bleue et code de sécurité (au verso de la carte) que vous lui avez communiqué ou que vous vous êtes fait subtiliser à votre insu , et qu'il a besoin de valider la transaction au moyen du code texto que vous avez reçu sur votre téléphone portable.

- Si lors de la consultation d'un site internet il vous est demandé 1 euro pour l'acquisition d'un objet ou le bénéfice d'un service avec communication de vos coordonnées bancaires / carte bleue lors du paiement il est plus que probable que vous vous fassiez escroquer.

- Si vous êtes contacté par un opérateur téléphonique lequel vous fait savoir que vous avez été tiré au sort et avez gagné un lot d'objets, des bons d'achats ou qu'il vous faut choisir vos cadeaux à partir du site en ligne d'une chaîne de distribution c'est que vous vous faites escroquer. Dans la logique de l'escroquerie il vous communique un numéro de téléphone à rappeler , ce numéro est surtaxé et il cherche à vous y faire passer le temps le plus long possible afin d'en tirer bénéfice . Les préjudices peuvent être de plusieurs centaines d'euros en fonction de la durée de la communication.

- Dans le cadre particulier de la falsification de chèques , ne pas utiliser d'encre effaçable mais une encre indélébile et surtout ne laisser aucun espace sur le libellé du chèque susceptible de permettre au délinquant de rajouter un «cent» ou un «mille», voir bien plus

- Si en qualité de professionnel, et quel que soit le secteur d'activité exercé , vous êtes démarché par téléphone par une prétendue administration ,pour de prétendues obligations légales **en matière d'aménagement des locaux professionnels pour l'accessibilité des personnes handicapées** , pour un aménagement de normes ou des obligations diverses etc. et que l'on évoque un paiement impératif et rapide sous réserve de se voir infliger des amendes importantes C'est que vous êtes en train de vous faire escroquer.

- Si vous vendez votre véhicule , vous ne pouvez pas savoir ce qu'il en sera de l'attitude de votre acquéreur après la transaction. Rien ne vous garantit notamment qu'il respectera les obligations légales relatives à la mutation de la carte grise auprès des services de la préfecture après achat. Concrètement , il se pourrait donc que vous receviez des procès verbaux relatifs à des infractions à la police de la route commis par votre acquéreur puisque votre identité et votre adresse figureront toujours sur la dite carte grise en cas de non mutation.

En substance, adressez toujours le certificat de cession de votre véhicule à la préfecture. Conservez toujours une photocopie de ce certificat de cession , ainsi que celle de la carte grise barrée et annotée « vendue le *** à *** » en cas de réception indue d'un procès verbal et afin de prouver votre bonne foi lors de l'établissement de la requête en exonération.

- Après avoir effectué un retrait dans un DAB (distributeur automatique de banque) , ne pas oublier de repartir avec la carte , sinon celui qui suit immédiatement et avant que la carte ne soit avalée n'aura plus qu'à se servir sur votre compte .

PERMANENCE DE L'UNAFAM A BEAUNE

L'Union Nationale des Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (l'Unafam) de Côte-d'Or a ouvert à Beaune, en juillet 2017, un lieu d'accueil dédié à l'écoute et au soutien des personnes dont l'un des proches vit avec une maladie psychique sévère.

La création de ce nouvel espace a été rendue possible grâce à un partenariat étroit avec le GEM (Groupe d'Entraide Mutuel) "Le Cerisier" de Beaune (46 rue des Chardonnerets).

Tous les mardis matin de 10h à 12h, un bénévole formé reçoit SUR RENDEZ-VOUS préalable (au 03 80 42 54 22), tout proche d'une personne en souffrance psychique désireux d'être conseillé, écouté, soutenu. Ce lieu se définit avant tout comme un espace confidentiel et réconfortant, afin de permettre un accueil de proximité aux habitants du Pays Beaunois, en renfort du site de la délégation Unafam de Dijon.

Un soutien vital quand on rappelle qu'en France, plus de 2 millions de personnes vivent avec des troubles psychiques sévères et que 75% d'entre elles sont accompagnées au quotidien par leur famille.

Renseignements : Sylvie Jacquemin au 03 80 42 54 22 ou sylvie.jacquemin@unafam.org

COMMUNICATION DES GÎTES DE France

Le guide pratique destiné aux porteurs de projet d'hébergement touristique est mis à votre disposition en Mairie par les Gîtes de France.

AUDIENCE DU SITE INTERNET 2018

Mois	Sessions	Utilisateurs	Pages vues	Nouvelles sessions
Janvier	153	114	588	67,32 %
Février	124	73	370	49,19 %
Mars	149	113	501	70,47 %
Avril	119	87	381	65,54 %
Mai	122	94	380	68,85 %

DATES A RETENIR

- Samedi 23 juin 2018 : Fête de la musique organisée par le Comité des fêtes
- Samedi 30 juin 2018 : Méchoui des chasseurs
- Vendredi 6 juillet 2018 : Conseil municipal à 18 h 15 en Mairie
- Samedi 14 juillet 2018 : Fête villageoise du 14 juillet
- Dimanche 9 septembre 2018 : Journée parc de loisirs à Curley par le Comité des fêtes
- Vendredi 14 septembre 2018 : Conseil municipal à 20 h en Mairie
- Samedi 15 septembre 2018 : Duathlon
- Dimanche 11 novembre 2018 : Commémoration de l'armistice de 1918

Téléphone et télécopie : 03.80.61.01.67

Courriel : mairie.villebichot@wanadoo.fr

www.villebichot.fr